

privée à la révolution de février. Partisan de L.-N. Bonaparte, et bien qu'il n'eût pas joué jusque-là dans la politique un rôle très actif, il fut nommé, le 26 octobre 1851, ministre des Affaires étrangères. Il conserva son portefeuille du 3 décembre 1851 au 21 janvier 1852, puis du 22 janvier au 27 juillet de la même année, fut remplacé alors par M. Drouyn de Lhuys, et entra au Sénat le 29 juillet. Le 26 avril 1853, il fut nommé ambassadeur en Espagne. Une altercation violente survenue entre lui et M. Soult, ambassadeur des Etats-Unis, eut pour conséquence un duel dans lequel M. de Turgot fut assez grièvement blessé. Il remplit encore en Suisse les mêmes fonctions diplomatiques. Grand-croix de la Légion d'honneur (septembre 1858).

TURIGNY (JEAN-PLACIDE), représentant en 1873, député de 1876 à 1889, né à Chantenay (Nièvre) le 17 janvier 1822, fut reçu docteur en médecine à Paris en 1850. Proscrit lors du coup d'Etat du 2 décembre 1851 à cause de ses opinions républicaines, et condamné à six ans de déportation en Algérie, il gagna la Belgique, fut interné à Chantenay à son retour jusqu'en 1853, et exerça ensuite la médecine à Melun-sur-Yèvre (Cher). Il prit part, sous l'Empire, aux luttes du parti démocratique, fut rédacteur et directeur politique de la *Tribune nivernaise*, fut élu conseiller général de Saint-Pierre-la-Montier (Nièvre) en juin 1870, et nommé, au 4 septembre, maire de Chantenay. Porté, lors des élections du 8 février 1871, sur une liste radicale dans la Nièvre, il réunit, sans être élu, 25,501 voix (61,512 votants). Il fut condamné à six mois de prison en 1872, pour délit de presse, se représenta à l'élection partielle du 27 avril 1873, motivée par le décès de M. Paultre, et fut élu par 33,071 voix (63,412 votants, 95,367 inscrits), contre 31,927 à M. Gillois. La lutte avait été des plus vives, et l'élection fut invalidée le 27 juin; mais le docteur Turigny obtint la confirmation de son mandat, le 12 octobre suivant, par 39,986 voix (68,696 votants, 96,488 inscrits), contre 28,300 à M. Gillois, monarchiste. Il se fit inscrire au groupe de l'Union républicaine, avec lequel il combattit le gouvernement du 24 mai et le ministère de Broglie, et se prononça contre l'état de siège, la loi des maires, pour les amendements Wallon et Pascal Duprat et pour l'ensemble des lois constitutionnelles. Réélu, le 20 février 1876, député de la 2^e circonscription de Nevers, par 5,983 voix (9,803 votants, 12,250 inscrits), contre 3,777 à M. Decray, conservateur, il prit place à l'extrême gauche, vota pour l'amnistie plénière et fut des 363; le 14 octobre 1877, 6,284 voix (11,037 votants, 13,079 inscrits), contre 4,721 à M. Tierceuil, candidat officiel du maréchal de Mac-Mahon, le renvoyèrent à la Chambre. Il inclina vers la politique intransigeante, se prononça pour la liberté absolue de la presse, de réunion, d'association, pour l'amnistie, et fut encore réélu, le 21 août 1881, par 5,910 voix (7,007 votants, 13,769 inscrits). M. Turigny, qui avait contribué, avec M. Gaston Laporte, à la fondation du journal le *Patriote de la Nièvre*, combattit de ses votes les cabinets Ferry et Gambetta, repoussa les crédits du Tonkin et se déclara partisan de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Aux élections d'octobre 1885, il fut inscrit sur la liste républicaine radicale de la Nièvre. Après avoir réuni, au premier tour de scrutin, 21,006 voix, il fut élu au scrutin de ballottage, le 1^{er} sur 5, par 43,377 voix

(83,419 votants, 101,298 inscrits). Il reprit d'abord sa place à l'extrême-gauche, vota l'expulsion des princes, puis s'associa activement au mouvement et à la propagande boulangiste à la Chambre des députés et dans la Nièvre, où il organisa plusieurs réunions politiques. Dans la dernière session, il s'est abstenu sur le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), et s'est prononcé pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger. On a de lui quelques brochures : *André le paysan*, *La politique de Jean Guizot*, etc.

TURMEL (JOSEPH-CHARLES DE), député de 1829 à 1830, né à Metz (Moselle) le 14 août 1770, mort à une date inconnue, émigra à la Révolution et servit à l'armée des princes. Rentré en France sous le Consulat, il s'occupa d'agriculture et surtout de la culture en grand des colzas. Maire de Metz et chevalier de Saint-Louis à la seconde Restauration, il montra d'abord des sentiments libéraux. Elu, le 13 novembre 1820, député du grand collège de la Moselle, par 156 voix (233 votants, 252 inscrits), il parut disposé à protester contre les mesures réactionnaires dont le ministère prenait l'initiative; mais, ayant été nommé inspecteur des forêts en 1820, il devint ministériel et muet. Réélu, dans le 3^e arrondissement de la Moselle (Metz) le 13 novembre 1822, par 269 voix (417 votants, 491 inscrits), contre 176 à M. Chedeaux; le 25 février 1824, par 264 voix (453 votants, 483 inscrits), contre 194 à M. Chedeaux; le 17 novembre 1827, par 204 voix (376 votants, 407 inscrits), contre 160 à M. Chedeaux, il vota silencieusement avec la majorité. Payeur du Trésor à Metz en janvier 1825, officier de la Légion d'honneur le 19 mai suivant, président du collège électoral de Metz en 1827, il échoua aux élections du 23 juin 1830, avec 157 voix, contre 244 à l'élu, M. de Semelle. Il rentra alors dans la vie privée, et refusa de prêter serment à la monarchie de juillet.

TURPETIN (NICOLAS-FRANÇOIS), député en 1791, né à Beaugency (Loiret) le 1^{er} février 1739, mort à Beaugency le 2 avril 1813, étudia le droit, devint avocat, mais s'occupa surtout de poésie. Partisan des idées nouvelles, il fut élu, le 4 septembre 1791, député du Loiret à l'Assemblée législative, le 4^e sur 9, par 242 voix (304 votants). Il vota silencieusement avec la majorité, revint dans son pays natal après le 10 août qu'il désapprouva, et vécut dans l'obscurité jusqu'au 9 thermidor. Elu juge de paix à Beaugency en l'an III, puis juge et président du tribunal civil du département du Loiret au commencement de l'an IV, il donna sa démission de ces dernières fonctions en messidor an IV, et reprit son poste de juge de paix, qu'il conserva pendant une partie de l'empire. Il mourut d'une attaque de paralysie. Au moment de sa mort il travaillait à un poème intitulé : *Amélie ou les chats de Beaugency*.

TURPIN (CHARLES), député en 1789, né à Maves (Loir-et-Cher) le 8 mars 1717, mort à Blois (Loir-et-Cher) le 29 août 1817, fils du sieur Charles Turpin, notaire à Maves, et de Jeanne Regnier, était lieutenant criminel au bailliage de Blois, quand il fut élu, le 23 mars

1789, député du tiers aux Etats-Généraux par ce bailliage. Il prêta le serment du Jeu de paume, fit partie du comité des recherches, fut adjoint au comité des rapports, siégea obscurément dans la majorité, et demanda une marque distinctive pour les députés. Élu président du tribunal criminel de Loir-et-Cher le 24 vendémiaire an IV, il devint conseiller municipal de Blois sous la Restauration, et fut nommé président du tribunal de 1^{re} Instance de cette ville, le 21 février 1816. Il mourut peu après.

TURPIN (ÉTIENNE-LOUIS-MATHIEU-NUMA), représentant en 1848 et en 1849, né à Saint-Julien (Landes) le 25 mai 1802, mort à Lit-et-Mixe (Landes) le 19 mai 1873, fils d'un officier supérieur d'artillerie, se destina au barreau et se fit recevoir licencié en droit. Libéral militant sous la Restauration, il s'affilia aux Carbonari, et continua, sous Louis-Philippe, d'appartenir à l'opposition démocratique. Mais la révolution de 1848 le fit rentrer dans les rangs du parti conservateur. Maire de Saint-Julien, conseiller général des Landes depuis 1834, il fut élu, le 23 avril 1848, représentant des Landes à l'Assemblée constituante, le 3^e sur 7, par 33,130 voix; il siégea à droite, fit partie du comité de l'agriculture, et vota pour le rétablissement du cautionnement et de la contrainte par corps, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'amendement Grévy, contre le droit au travail, pour la proposition Râteau, contre l'amnistie, pour l'interdiction des clubs, pour les crédits de l'expédition romaine, etc. Réélu, le 13 mai 1849, représentant du même département à l'Assemblée législative, le 5^e sur 6, par 23,691 voix (19,762 votants, 32,019 inscrits), M. Turpin opina avec la majorité antirépublicaine, pour l'expédition romaine, pour la loi Falloux-Pariou sur l'enseignement, pour la loi restrictive du suffrage universel. Après le coup d'Etat de 1851, il ne conserva plus que son mandat de conseiller général et devint maire de Lit-et-Mixe.

TURQUET (EDMOND-HENRI), représentant en 1871, député de 1876 à 1889, né à Soulis (Oise) le 31 mai 1836, petit-neveu du conventionnel Le Carlier d'Arlon, fut reçu licencié en droit à Paris en 1853, et entra dans la magistrature. Substitut du procureur impérial à Clermont (1860), puis à Saint-Quentin et à Beauvais, procureur impérial à Vervins en 1868, il donna sa démission, le 16 décembre de la même année, à la suite de dissensions avec le préfet de l'Aisne, au sujet d'une école qu'il avait organisée dans la prison de Vervins. Il se présenta peu après (24 mai 1869), comme candidat indépendant au Corps législatif dans la 3^e circonscription de l'Aisne, et obtint 12,183 voix, contre 18,806 à l'élu officiel, M. Piette, et 4,772 à M. Jules Favre. Pendant la guerre, M. Turquet s'engagea volontairement dans le corps des éclaireurs de la Seine, où il devint sergent-major; blessé trois fois, cité à l'ordre du jour et décoré de la Légion d'honneur pour sa conduite au combat de la Malmaison, il fut élu (8 février 1871) représentant de l'Aisne à l'Assemblée nationale, le 7^e sur 11, par 42,287 voix (37,823 votants, 157,845 inscrits). Il traversait Paris le 15 mars pour se rendre à Bordeaux, lorsqu'il fut arrêté, avec le général Chanzy, par ordre du comité central de la Commune, et presque immédiatement relâché,

grâce à l'intervention d'un membre du comité, M. Léo Meillet, qu'il fit échapper à son tour lors de l'entrée de l'armée de Versailles à Paris; il répondit très nettement à la Chambre, aux reproches qui lui furent adressés sur ce point. M. Turquet siégea à gauche et vota pour l'abrogation des lois d'exil, pour la dissolution de l'Assemblée, contre le pouvoir constituant, contre la chute de Thiers le 21 mai, se rallia, en novembre 1873, à l'idée du plébiscite, mise en avant par les représentants du groupe de l'Appel au peuple, mais vota d'ailleurs avec la minorité républicaine, contre le ministère de Broglie, contre l'état de siège, la loi des maires, pour les amendements Wallon et Pascal Duprat et pour l'ensemble des lois constitutionnelles. Il avait pris la parole sur des questions de beaux-arts, et, le 31 juillet 1874, avait déposé un amendement tendant à la suppression de l'état de siège dans les départements pendant les 20 jours qui précéderont les élections des conseils généraux et municipaux; l'amendement fut rejeté par 362 voix contre 295. Réélu, le 20 février 1876, député de la 2^e circonscription de Vervins, par 8,115 voix (11,461 votants, 16,634 inscrits), contre 2,277 à M. Lenain, il fut des 363, et obtint, à ce titre, sa réélection, le 14 octobre 1877, par 8,808 voix (13,056 votants, 16,120 inscrits), contre 3,770 à M. Lenain. Il reprit sa place à gauche, appuya les ministères républicains qui se succédèrent au pouvoir, et soutint la politique opportuniste. Amateur d'art, possesseur d'une intéressante galerie de tableaux modernes, il s'occupa activement à la Chambre de questions artistiques, fut nommé membre de la commission supérieure des beaux-arts, et devint, le 5 février 1879, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'instruction publique chargé spécialement de la direction des beaux-arts. Il prit, relativement à l'organisation des musées et théâtres nationaux, diverses mesures qui furent très discutées, et s'attira d'assez vives critiques par une nouvelle réglementation du Salon annuel, dont il proposait de classer les ouvrages par « groupes sympathiques ». M. Turquet vota pour l'article 7 de la loi Ferry, pour l'invalidation de l'élection de Blanqui, pour le retour du parlement à Paris. En 1878, il fut élu président de la Société des sauveteurs de l'Aisne. Réélu député de Vervins, le 21 août 1881, par 8,031 voix (11,430 votants, 16,216 inscrits), contre 2,991 à M. Lenain, il conserva jusqu'au 10 novembre suivant le poste de sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'instruction publique. Il se retira alors, en même temps que les autres membres du cabinet Ferry, se rapprocha de la gauche radicale, et vota pour le divorce, pour la séparation de l'Eglise et de l'Etat, pour la révision. Lors de la formation du cabinet H. Brisson, M. Turquet reentra (11 avril 1885) au ministère de l'instruction publique, en qualité de sous-secrétaire d'Etat chargé des Beaux-Arts, et exerça encore ces fonctions après la constitution du cabinet Freycinet (7 janvier 1886). Comme député, il avait été réélu par le département de l'Aisne, le 14 octobre 1885, au second tour de scrutin (19 octobre), le 2^e sur 8, par 64,450 voix (117,821 votants, 147,808 inscrits). Il se sépara de la majorité pour adhérer au mouvement boulangiste, fut un des membres du comité « républicain national », et, membre de la Ligue des patriotes, fut l'objet, le 11 mars 1888, d'une demande en autorisation de poursuites, qui fut votée, le 14, par 351 voix, contre 227, sur le rapport de M. Arène. Le tribunal correctionnel le condamna à

100 francs d'amende. M. Turquet s'est prononcé, dans la dernière session, contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1839), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger. Conseiller général de l'Aisne pour le canton de Salus.

TURQUET DE MAYERNE (PIERRE-FRANÇOIS), député en 1791, né à Châteauroux (Indre) le 12 septembre 1743, mort au Blanc (Indre) le 5 septembre 1803, était procureur-syndic du district du Blanc, quand il fut élu, le 27 août 1791, député de l'Indre à l'Assemblée législative, le 2^e sur 6, à la pluralité des voix. Dès son entrée à la Législative, il protesta par la lettre suivante, adressée à l'archiviste Camus, contre son inscription sous le nom de Turquet :

« Paris le 30 septembre 1791.

« J'ai été enregistré, Monsieur, aux Archives nationales en qualité de député du département de l'Indre à la première législature sous les noms de Turquet de Mayerne, conformément au procès-verbal de l'Assemblée électorale. Vous avez dû en inférer que l'on a associé un surnom à mon nom propre, que celui de Turquet est mon nom de famille, et que pour rétablir les choses dans l'ordre des décrets, je devais être inscrit sous le nom de Turquet. Mais, Monsieur, je suis porteur de pièces que j'aurai l'honneur de vous communiquer, s'il en est besoin, qui prouvent que Mayerne est mon nom de famille, que celui de Turquet est un surnom adoptif, dont l'origine est mentionnée dans le dictionnaire de Bayle, et qu'il n'a obtenu la priorité sur le nom de Mayerne que par une inversion. Comme je ne suis connu que sous ce dernier nom, je désirerais, Monsieur, être ainsi dénommé sur la liste de l'Assemblée. Je ne crois pas que cela puisse faire du difficulté.

« MAYERNE. »

Il fit partie du comité de division et prit ensuite la parole pour faire rapporter le décret d'accusation rendu contre M. de Noailles, ambassadeur à Vienne, et pour s'opposer à l'admission d'une députation du faubourg Saint-Antoine. Pendant la Terreur, il fut plusieurs fois dénoncé comme suspect. Rallié au 13 brumaire, il devint, le 14 germinal au VIII, sous-préfet du Blanc, et mourut en fonctions, quelques mois plus tard.

TURREAU DE LINIÈRES (LOUIS), membre de la Convention, né à Orbec (Calvados) en 1761, mort à Coni (Italie) le 15 décembre 1796, fils d'un receveur des domaines, était cousin du général Louis-Marie Turreau de Linières (1756-1816). Il s'engagea volontairement, puis quitta le service pour aller habiter avec une de ses tantes, à Ravières, près de Tonnerré. Il épousa, le 31 août 1789, Mme veuve Davout, dont un des fils fut plus tard le prince d'Eckmühl, adopta les principes de la Révolution, fut nommé, en 1790, administrateur de l'Yonne, et, en 1791, député suppléant à l'Assemblée législative, où il ne fut pas appelé à siéger. Lié avec Lepelletier de Saint-Fargeau, il fut, par son influence, élu, le 5 septembre 1792, député de l'Yonne à la Convention, le 3^e sur 9, par 363 voix (533 votants). Turreau de Linières siégea à la Montagne et répondit au 3^e appel nominal dans le procès du roi : « Lorsque j'ai donné mon opi-

nion sur le tyran français, je me suis écrié dans un frémissement d'indignation : ce monstre, tout couvert de crimes et de sang, a mérité la mort. Ce cri de ma conscience n'était pas un arrêt fatal et définitif; il n'était que l'expression d'un sentiment profond. Appelé pour la première fois de ma vie à remplir un douloureux et pénible devoir, je ne peux me défendre d'un mouvement de sensibilité, tant il est vrai que le malheur, même dans un tyran, peut exciter la pitié. Je ne me reproche pas de payer ce tribut à la nature; mais le sang de nos frères, qui tant de fois coula par les ordres de Louis; la souveraineté du peuple qu'il méconnut, qu'il outragea sans cesse; la grande et terrible leçon que nous allons donner aux usurpateurs des droits inaliénables des nations; le salut de ma patrie; tout, en un mot, me ramène à l'austérité de mes devoirs républicains, je saurai les remplir. Je vote, dans l'intime conviction et de ma liberté et de ma conscience, pour la mort du dernier de nos rois. » Il vota en outre contre l'appel et contre le sursis. Il prit plusieurs fois la parole, se prononça contre les Girondins, traita Lanjuinais de « calomniateur », fut envoyé en mission dans l'Yonne, dans l'Aube, puis à l'armée de l'Ouest, annonça la défaite des Vendéens au Pont-de-Cé, se plaignit de la destitution d'Aubert-Dubayet et de Canclaux, et prit, de concert avec son cousin le général Turreau, de nombreuses mesures de rigueur. Le 5 septembre 1793, il écrivit à la Convention : « Nous exécutons à la lettre votre décret. Des monceaux de cadavres, la famine, la mort, s'offrent de tous côtés aux regards des rebelles. » A Nantes (24 octobre), avec Kléber et Marceau, il protesta contre les honneurs rendus aux généraux : « Ce sont, dit-il, les soldats qui remportent les victoires, ce sont eux qui méprisent des couronnes, eux qui supportent tout le poids de la fatigue et des combats. » Le 15 janvier 1794, il écrivit : « Mon intention est de tout incendier. Vous devez prononcer sur le sort des femmes et des enfants; s'il faut les passer tous au fil de l'épée, je ne puis exécuter une pareille mesure sans un arrêté qui mette à couvert ma responsabilité. » Il fit part à ses collègues de la prise de Noirmoutiers et des arrestations et exécutions qu'il avait ordonnées, et, rappelé par la Convention ainsi que Bourbotte, son collègue, devint secrétaire de l'Assemblée (1^{er} messidor au II). Après le 9 thermidor, il s'associa aux mesures de réaction. En 1791, Turreau de Linières, qui avait divorcé avec sa première femme (Mme Davout), et qui s'était remarié avec la fille d'un chirurgien de Versailles, fut nommé commissaire à l'armée d'Italie (septembre) ; il y passa une année. Au retour, il prêta son concours à la Convention contre l'insurrection royaliste du 13 vendémiaire, et fut de ceux qui conseillèrent de déférer le commandement militaire à Bonaparte, dans l'intimité duquel il avait vécu à l'armée de Nice. Après la session conventionnelle, Turreau fut nommé garde-magasin à l'armée d'Italie; il y mourut presque aussitôt. Dans le *Mémorial de Sainte-Hélène*, Napoléon dit de lui : « Représentant à l'armée de Nice, assez insignifiant. »

TURREL (ADOLPHE-JEAN-EUGÈNE), député de 1833 à 1839, né à Ornaisons (Aude) le 28 mai 1836, se fit recevoir avocat à Paris, et fut admis, au concours, comme auditeur au conseil d'Etat en 1831. Il se présenta à une élection partielle du 22 juillet 1833, dans l'arrondissement de Narbonne, mais il se désista au second tour. Porté sur la liste opportuniste de l'Aude, il fut élu,

au second tour, le 18 octobre 1835, le 2^e sur 5, par 41,224 voix (74,159 votants, 97,053 inscrits), prit place à gauche, ne se fit inscrire à aucun groupe, parla sur le traité de commerce avec Grèce, sur les questions vinicoles, sur la loi des instituteurs, sur l'immunité aux victimes de février 1818, fut rapporteur des projets de loi sur la réforme administrative, sur les pensions civiles, sur la Légion d'honneur, et vota avec

la majorité pour l'expulsion des princes, et, dans la dernière session, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1839), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

U

ULRY (AUGUSTIN), député en 1789, né à Vézelize (Meurthe) le 20 juin 1749, mort à Nancy (Meurthe) le 12 mai 1813, était avocat du roi au bailliage de Bar, lorsqu'il fut élu, le 1^{er} avril 1789, député du tiers aux États-Généraux par le bailliage de Bar-le-Duc. Il prêta le serment du Jeu de paume, fut membre des comités de constitution et des rapports, et fit partie des délégations envoyées à Paris le 16 juillet 1789, et à Poissy quelques jours après, pour rétablir l'ordre. La session close, il devint président du tribunal de district puis commissaire près le tribunal correctionnel de Bar-le-Duc.

URGUET DE SAINT-OUEN (ATHANASE-MARIE-GEORGES), représentant aux Cent-Jours, né à Vandœuvre (Vosges) le 14 octobre 1780, mort à Paris le 11 avril 1832, appartenait à la magistrature comme procureur impérial. Le 10 mai 1815, il fut élu représentant de l'arrondissement de Mans à la Chambre des Cent-Jours par 37 voix sur 43 votants. Il n'eut qu'un rôle parlementaire effacé, et n'appartint pas à d'autres assemblées.

URGUET DE SAINT-OUEN (CHARLES-OLYMPHE-MARIE-XAVIER-ADOLPHE), représentant du peuple en 1848, né à Boën (Loire) le 18 juin 1800, mort à Nogent (Vosges) le 12 novembre 1849, fit son droit à Paris, se fit inscrire au barreau de Nancy, et devint bâtonnier de l'ordre. Gendre d'Eusèbe de Salverte et libéral, il échoua successivement à la députation dans le 1^{er} collège de la Meurthe (Nancy), le 9 juillet 1842, avec 98 voix contre 313 à l'élu, M. Moreau, et, le 1^{er} août 1846, avec 105 voix contre 317 à l'élu, M. Moreau, député sortant. A la révolution de février, il fut nommé commissaire du gouvernement provisoire dans la Meurthe, et fut élu, le 23 avril 1848, représentant de la Meurthe à l'Assemblée constituante, le 5^e sur 11, par 84,713 voix (100,120 votants). Il fit partie du comité de l'intérieur, et vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour les poursuites contre L. Blanc et Caussidière, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, contre la proposition Râteau et contre l'interdiction des clubs. L'état de sa santé, qui l'avait empêché de prendre part à un certain nombre de discussions de l'Assemblée constituante, le força de retourner dans les Vosges, où il mourut peu après.

URRE (ANTOINE-HENRI, COMTE D'), pair de France, né à Tain (Drôme) le 9 avril 1765, mort au château de Boucouvilliers (Oise) le 1^{er} juin

1818, « fils de messire Pierre-Henri d'Urre, chevalier seigneur de Chamelot-Blanchelaine, Mereurol et autres lieux, et de dame Antoinette-Charlotte Flandy », était capitaine de cavalerie à l'époque de la Révolution; il quitta le service, mais n'émigra pas. A la Restauration, il devint conseiller général de la Drôme, et fut nommé pair de France le 5 novembre 1827. Après les journées de juillet, il fut exclu de la Chambre haute en vertu de l'article 68 de la nouvelle Charte, qui déclara « nulles et non avenues toutes les nominations de pairs faites sous le règne du roi Charles X. »

URVOY DE SAINT-BEON (JACQUES-OLIVIER-MARIE), député de 1827 à 1830, né à Nantes (Loire-Inférieure) le 1^{er} mars 1780, mort au château de Casson (Loire-Inférieure) le 8 septembre 1858, propriétaire et conseiller général, se présenta à la députation, le 26 février 1824, dans le 3^e arrondissement électoral de la Loire-Inférieure (Nort), et échoua avec 37 voix, contre 104 à l'élu, M. de Foucault. Mais il fut ensuite élu, dans le même arrondissement, le 17 novembre 1827, par 118 voix (127 votants, 152 inscrits), et le 23 juin 1830, par 94 voix (134 votants, 150 inscrits), contre 37 à M. Luissons de l'Espinau. Il prit place à l'extrême droite (contre-opposition), vota quelquefois avec le ministère, refusa de signer l'Adresse des 221 et ne se représenta pas aux élections de 1831.

URVOY-SAINT-MEREL (PIERRE-ANNE-MARIE), député en 1791, né à Dinan (Côtes-du-Nord) le 20 octobre 1753, mort à Dinan le 7 septembre 1835, avocat au parlement de Bretagne à l'époque de la Révolution, puis administrateur du département des Côtes-du-Nord en 1793, fut élu, le 9 septembre 1791, député de ce même département à l'Assemblée législative, le 2^e sur 8, par 303 voix (411 votants). Il ne s'y fit pas remarquer, fit partie de la commission des assignats, et devint ensuite administrateur de l'hospice de Dinan.

USQUIN (PHILIPPE-FRANÇOIS-DIDIER), député de 1815 à 1824, né à Pouilly-sur-Loire (Nièvre) le 17 mars 1757, mort à Paris le 3 février 1843, fils de François-Didier Usquin et de Jeanne Guéneau, homme de loi avant la Révolution, fut maire de Saint-Germain-en-Laye sous l'Empire, et créé baron par l'empereur. Élu, le 22 août 1815, député du grand collège de Seine-et-Oise, par 93 voix (179 votants, 251 inscrits), et réélu, le 4 octobre 1816, par 99 voix (184 votants, 249 inscrits), M. Usquin siégea dans la minorité ministérielle de la Chambre introuvable, et au centre à partir de 1816. C'était chez lui que se

réunissaient les amis du ministère; en 1819, il vota pour les deux lois d'exception et pour le nouveau système électoral, et ne se représenta pas aux élections de 1821.

USSON (LOUIS-MATHIEU-ARMAND, MARQUIS D'), député en 1789, né à Paris le 23 décembre 1740, exécuté à Paris le 25 juillet 1794, était maréchal de camp et chevalier de Saint-Louis au moment de la Révolution. Élu, le 9 avril 1789, député de la noblesse aux États-Généraux par la sénéchaussée de Pamiers, il refusa le vote par tête par la lettre suivante :

« Le sousigné, député de l'ordre de la noblesse de la province et comté de Foix, ayant ordre de mes commettants de faire tous mes efforts pour déterminer l'opinion par ordre et non par tête, excepté dans certains cas très rares et sous la condition que les trois quarts des voix de chaque ordre se réuniront à cet avis, déclare ne pouvoir adhérer à aucune délibération jusqu'à ce que j'aie reçu de nouveaux ordres de mes commettants. Je demande acte de la présente déclaration, me réservant voix consultative si l'Assemblée se forme en bureau, afin de pouvoir donner connaissance à mes commettants des objets dont l'Assemblée se propose de s'occuper.

« A Versailles, ce 30 juin 1789.

« LE MARQUIS D'USSON. »

Il ne se réunit à l'Assemblée du tiers quo sur l'ordre du roi, et ne prit qu'une fois la parole pour proposer un plan de caisse patriotique. Après la session, il se retira à Servan (Seine-et-Oise), devint membre du corps municipal de cette commune, et commissaire du district, chargé spécialement du soin des subsistances. Arrêté comme royaliste pendant la Terreur, il fut traduit devant le tribunal révolutionnaire, condamné à mort et exécuté. L'acte d'accusation porte : « Pensionné de la République, ex-noble, ex-marquis, ci-devant maréchal de camp et membre du corps municipal de Servan, commissaire du district pourvu présentement des grains, ex-constituant. »

USSON DE BONNAC (JEAN-LOUIS D'), député en 1789, né à Solero (Suisse) le 2 février 1734, mort à Paris le 11 mars 1821, fils de Jean-Louis d'Usson de Bonnac, commandeur, grand-croix de Saint-André de Russie, et de Françoise-Madeleine de Gontaut-Biron, entra dans les ordres, fut d'abord vicaire général de Bourges, et fut nommé évêque d'Agon le 1^{er} novembre 1797. Une partie du palais épiscopal s'étant écroulée en 1772, il le fit reconstruire en 1775; c'est aujourd'hui la préfecture. Il voulut aussi reconstruire la cathédrale, mais les événements politiques l'empêchèrent de l'achever. Élu, le 26 mars 1789, député du clergé de la sénéchaussée d'Agon aux États-Généraux, il se montra attaché aux privilèges de son ordre, et, à la séance du 4 janvier 1791, interpellé pour prêter serment à la constitution civile du clergé, répondit : « Vous avez fait une loi. Par l'article 4 vous avez dit que les ecclésiastiques, fonctionnaires publics, prêteront un serment dont vous avez décrété la formule; par l'article 5, que s'ils se refusaient à prêter ce serment, ils seraient déchus de leurs offices. Je ne donne aucun regret à ma place, aucun regret à ma fortune; j'en donnerais à la perte de votre estime que je veux mériter. Je vous prie donc d'agréer le témoignage de la peine que je ressens de ne pouvoir prêter le serment. » Après la session, M. de Bonnac,

déjà remplacé à Agon par un évêque constitutionnel, le dominicain Constant, partit pour la Suisse et la Bavière, d'où il entretenait des relations suivies avec plusieurs familles de son ancien diocèse. Au Concordat, il alla protester à Rome contre la réorganisation des sièges épiscopaux, et refusa de donner sa démission. Revenu en France avec les Bourbons, il adressa au pape, après les Cent-Jours, une lettre de complète soumission, et fut nommé premier aumônier du roi le 2 mars 1817. Il mourut quatre ans après.

USTOU DE SAINT-MICHEL (STANISLAS-BERNARD-PIERRE, VICOMTE D'), député en 1789, né à Figeac de Saint-Domingue le 16 juillet 1739, mort à une date inconnue, était capitaine de cavalerie et chevalier de Saint-Louis, quand il fut élu, le 23 avril 1789, député de la noblesse aux États-Généraux, par le pays et comté de Comminges et Nébouzan. Il protesta contre le vote par tête par la lettre suivante :

« Le mandat que j'ai reçu de la noblesse des pays et comté de Comminges et Nébouzan dont j'ai l'honneur d'être député aux États-Généraux, non seulement me charge de la manière la plus spéciale de m'opposer à ce qu'on y opine par têtes et faire tout ce qui sera en mon pouvoir pour maintenir les ordonnances et les usages qui ont établis comme règle certaine que l'on doit y opter par ordres et que l'avis de deux ordres ne peut lier le troisième, mais de plus, ces mêmes mandats prononcent révocation de mes pouvoirs et m'obligent de me retirer de l'Assemblée du moment où malgré l'opposition des députés de la noblesse de Comminges on voudrait passer outre.

« Quand bien même mes mandats ne porteraient point révocation dans le cas indiqué, il suffit que j'aie promis de me conformer à mes instructions pour que rien ne puisse me porter à fausser ma parole, en conséquence je déclare que je ne puis participer aux délibérations, et à tout ce qui pourra être arrêté dans cette salle, sauf à la noblesse du pays et comté de Comminges et Nébouzan de prendre le parti quelle avisera sur le changement des instructions à donner à ses députés et je demande acte de ma protestation.

« Versailles, le 30 juin 1789.

« LE VICOMTE D'USTOU. »

Il ne prit ensuite aucune part aux discussions de l'Assemblée, vota avec la minorité, obtint un congé le 14 mai 1790, et ne revint plus siéger.

UZÈS (MARIE-FRANÇOIS-EMMANUEL DE CRUSOL, DUC D'), pair de France, né à Paris le 30 décembre 1756, mort à Bonnelles (Seine-et-Oise) le 8 août 1843, était, en 1789, colonel du régiment de Berry. Il émigra à l'époque de la Révolution, servit à l'armée de Condé, devint maréchal de camp, et ne retourna en France qu'avec les Bourbons. Nommé alors lieutenant général et pair de France, le 4 juin 1814, le duc d'Uzès vota constamment avec les royalistes-ultra et se prononça pour la mort dans le procès du maréchal Ney. Ennemé du régime constitutionnel, il s'associa à toutes les mesures de répression, et quitta la Chambre haute après l'avènement de Louis-Philippe, pour refus de serment.

UZÈS (ADRIEN-FRANÇOIS-EMMANUEL DE CRUSOL, DUC D'), député de 1821 à 1830 et pair de

France, né à Paris le 15 novembre 1778, mort à Marseille (Bouches-du-Rhône) le 1^{er} avril 1837, fils du précédent et « de haute et puissante dame, madame Amable-Emilie de Chatillon », capitaine de cavalerie et aide-de-camp du roi, fut successivement élu député du 3^e arrondissement électoral du Gard (Uzès), le 25 février 1824, par 180 voix (224 votants, 312 inscrits); le 17 novembre 1827, par 135 voix (200 votants, 267 inscrits), contre 64 à M. Dampmartin; le 12 juillet 1830, par 152 voix (220 votants, 291 inscrits), contre 43 à M. de Dampmartin. Il siégea à droite, soutint le ministère de Villèle et vota contre l'Adresse des 221. Le 8 décembre 1830, il fut admis à siéger à la Chambre des pairs, à titre héréditaire, en remplacement de son père démissionnaire, et appuya jusqu'à sa mort la politique conservatrice.

UZÈS (ARMAND-GÉRAUD-VICTURNIEN-JACQUES-EMMANUEL DE CRUSSOL, DUC D'), député de 1813 à 1818 et de 1852 à 1857, né à Paris le 28 janvier 1808, mort à Paris le 22 mars 1872, fils du précédent et de Catherine-Victoire-Victurienne de Rochechouart-Mortemart, s'engagea dans la cavalerie, et, au bout d'un an passé au service de la Russie, fit la campagne des Balkans. Élu, le 13 août 1843, député du 2^e collège de la Haute-Marne (Bourbonne), en remplacement de M. Renard nommé médecin inspecteur des eaux thermales de Bourbonne, par 118 voix (111 votants, 180 inscrits), et réélu, le 1^{er} août 1846, par 120 voix (153 votants, 182 inscrits), contre 27 à M. Chauchard, il prit place parmi les députés dévoués au gouvernement, et à la suite de son vote pour l'indemnité Fritchard, eut un duel avec M. de Calvière. Rentré dans la vie privée à la révolution de février, il ne se rallia point à la politique

du prince Louis-Napoléon, et fut néanmoins élu, le 29 février 1852, comme candidat indépendant, député au Corps législatif dans la 2^e circonscription du Gard, où il était grand propriétaire, par 16,296 voix (27,562 votants, 33,723 inscrits), contre 11,177 au général Teste. Il fut membre de la commission du budget, prit une fois la parole, dans la première session (1852), pour combattre, en termes assez heureux, le projet de création d'un ministère de la police générale, puis se montra peu assidu aux séances, préférant le Cercle agricole au Palais Bourbon, et ne se représenta pas aux élections de 1857. Chevalier de la Légion d'honneur du 14 décembre 1828.

UZÈS (AMABLE-ANTOINE-JACQUES-EMMANUEL DE CRUSSOL, DUC D'), représentant en 1871, né à Paris le 18 janvier 1810, mort à Paris le 23 novembre 1878, fils du précédent et de Mlle de Talhouet, grand propriétaire dans le Gard, échoua, le 24 mai 1869, au Corps législatif dans la 2^e circonscription de ce département, comme candidat indépendant, avec 8,217 voix contre 11,193 à Pélu, M. Gentou, candidat du gouvernement, et 1,619 à M. Brun; le 8 février 1871, il fut élu représentant du Gard à l'Assemblée nationale, le 5^e sur 9, par 63,189 voix (95,113 votants, 137,326 inscrits), prit place à l'extrême-droite, se fit inscrire au cercle Colbert et à la réunion des Réservoirs, fit partie de la commission du budget, et vota pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, pour la pétition des évêques, pour la démission de Thiers, pour le septennat, pour le ministère de Broglie, contre l'amendement Wallon et contre les lois constitutionnelles. Il ne se représenta pas aux élections de 1876.

V

VACHAL (JOSEPH), député de 1881 à 1885, né à Argental (Corrèze) le 25 septembre 1838, était notaire à Tulle, lorsqu'il fut, aux élections de 1881, élu, au second tour de scrutin (1^{er} septembre), député de la 2^e circonscription de Tulle, par 6,299 voix (10,893 votants, 16,755 inscrits), sur une profession de foi dans laquelle il demandait une sage politique de réformes, le développement de l'instruction laïque et gratuite, la liberté des cultes, la réduction du service militaire à trois ans, la diminution des impôts et leur proportionnalité, l'allègement de l'impôt foncier, etc. Il siégea dans la majorité opportuniste, soutint les cabinets Gambetta et J. Ferry, et se prononça contre la séparation de l'Église et de l'État et pour les crédits du Tonkin. Il ne se représenta pas en 1885.

VACHER (JEAN-BAPTISTE-LOUIS), député en 1791, né à Vasseaux (Ardèche) le 22 mars 1750, mort à Privas (Ardèche) en 1816, « fils de Louis Vacher et de Madeleine Defranco », fit ses humanités à Aubenas, étudia le droit civil et le droit canon à Toulouse, et fut reçu avocat au parlement de cette ville en juillet 1772. Conseiller en la sénéchaussée de Villoncuved-Berg le 4 juillet 1781, il se montra partisan des idées nouvelles, fut élu, en 1789, député suppléant du tiers aux États-Généraux, sans

être appelé à siéger, devint, en 1790, membre du directoire du département de l'Ardèche, et fut élu, le 5 septembre 1791, député du même département à l'Assemblée législative, le 4^e sur 7, par 139 voix (307 votants). Il fut membre du comité féodal, protesta contre les entreprises révolutionnaires, et revint dans son pays après le 10 août. Il y vécut dans l'obscurité pendant la Terreur, et ne reprit de fonctions publiques qu'après le 9 thermidor. Juge au tribunal de district de Voiron le 24 frimaire an III, juge au tribunal civil de l'Ardèche le 27 vendémiaire an IV, il occupa ce dernier poste jusqu'au 25 thermidor an VIII. Juge au tribunal de 1^{re} instance de Privas le 28 ventôse an IX, puis président de ce même tribunal le 13 pluviôse an XII, il exerça ces dernières fonctions jusqu'à sa mort. Chevalier de la Légion d'honneur.

VACHER (LÉONARD-CLÉRY), député de 1876 à 1889, né à Troignac (Corrèze) le 23 mars 1832, fut reçu docteur en médecine à Paris en 1861 et y exerça sa profession. Il fit de l'opposition à l'empire, collabora au bulletin de la Société de statistique de Paris, au *Contribuable* et à la *République* de Privas, à la *Réforme économique*, et fut élu, le 20 février 1876, député de la 2^e circonscription de Tulle, par 8,152 voix (13,126 votants, 17,523 inscrits), contre 4,573 à

M. de Seillac. Il prit place à l'Union républicaine, et fut l'un des 363 députés qui, au 16 mai, refusèrent le vote de confiance au ministère de Broglie. Réélu comme tel, le 11 octobre 1877, par 9,731 voix (11,935 votants, 17,699 inscrits) contre 5,112 à M. Lachaud, et, le 21 août 1881, par 10,865 voix (11,810 votants, 18,780 inscrits), il prit place à l'extrême gauche où il se fit remarquer par ses tendances socialistes. Porté sur la liste radicale de la Corrèze, le 4 octobre 1885, il fut élu, le 1er sur 5, par 34,541 voix (58,252 votants, 88,737 inscrits), et demanda (février 1886) le rachat par l'Etat des réseaux ferrés de l'Orléans et de l'Ouest. Partisan du général Boulanger et de la révision de la constitution dans un sens démocratique, M. Vacher fut l'un des principaux membres et le vice-président du comité républicain national; il repoussa toujours l'alliance avec les réactionnaires. Il se prononça pour l'expulsion des princes, et a voté, dans la dernière session, contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger. On a de lui: *Etude médicale et statistique sur la mortalité à Paris, à Londres, à Vienne et à New-York en 1865* (1865); — *Des maladies populaires et de la mortalité à Paris, à Londres, à Vienne et à New-York en 1865* (1865); — *Des maladies populaires et de la mortalité à Paris, à Londres et à Vienne en 1866* (1867); — *De l'obésité et de son traitement* (1873).

VACHER. — Voy. TOURNEMINE (BARON DE).

VACHERESSE (JEAN-JACQUES-BENJAMIN), représentant en 1849, né à Privas (Ardèche) le 23 décembre 1787, mort le 25 août 1875, étudia la médecine et fut reçu docteur. Il exerça son art à Privas lorsqu'il fut élu, le 13 mai 1849, représentant du peuple à l'Assemblée législative, le 7^e sur 8, par 30,811 voix (64,890 votants, 105,091 inscrits). M. Vacheresse siégea à gauche et opta généralement avec les républicains modérés. Il se prononça, avec la minorité démocratique, contre la loi Falloux-Pariou sur l'enseignement, contre la loi restrictive du suffrage universel, et rentra dans la vie privée au coup d'Etat de 1851.

VACHEROT (ETIENNE), représentant en 1871, né à Torcenay (Haute-Marne) le 29 juillet 1809, entra à l'École normale en 1827, et professa les humanités à Châlons-sur-Marne (1830), la philosophie à Cahors (1830), à Angers (1834), à Versailles, à Caen (1836), à Rouen (1837); il avait été reçu agrégé de philosophie en 1833 et docteur ès lettres en 1836. La protection de Cousin le fit nommer, en 1837, directeur des études et maître des conférences de philosophie à l'École normale. A partir de 1839, il suppléa pendant plusieurs années Cousin à la Sorbonne, et fut fait chevalier de la Légion d'honneur en 1841. Son *Histoire critique de l'École d'Alexandrie* (1846-51) lui attira, en raison de l'indépendance de ses idées, de très vives attaques de la part de l'abbé Grétry, aumônier de l'École normale. Mis en disponibilité en 1851, il fut, après le coup d'Etat, déclaré démissionnaire pour refus de serment. Il se consacra alors à diverses publications; son ouvrage *Democratie* (1859) lui valut des

poursuites judiciaires, une amende, trois mois de prison, et la privation de tous ses droits politiques, qu'il ne recouvra qu'en mars 1870, à l'arrivée au pouvoir d'Emile Ollivier, qui l'avait jadis défendu devant les tribunaux; il refusa alors de faire partie de la haute commission de l'enseignement supérieur. Candidat malheureux en 1865 à l'Académie des sciences morales et politiques, il y entra, le 7 mars 1868, en remplacement de Cousin. Pendant la siège de Paris, il fut maire du 5^e arrondissement, puis fut élu, le 8 février 1871, représentant de la Seine à l'Assemblée nationale, le 2^e sur 43, par 91,621 voix, 328,970 votants, 647,858 inscrits). Au 13 mars, il donna sa démission de maire, prit place, dans l'Assemblée de Versailles, au centre gauche, combattit plusieurs fois la politique avancée des républicains, et vota pour la paix, contre la pétition des évêques, contre la démission de Thiers, contre le septennat. Après le 21 mai 1873, il donna sa démission de maire, fit partie de la seconde commission des Trente, se rallia, à la surprise des républicains, au ministère de Broglie, soutint la loi sur la reconstitution du conseil supérieur de l'instruction publique et la loi sur la liberté de l'enseignement, et vota pour l'amendement Wallon et pour les lois constitutionnelles. Il ne reparut plus ensuite dans les assemblées parlementaires, désapprouva dans la presse l'article 7 de la loi Ferry, se rallia à la politique conservatrice, collabora au *Figaro*, et échoua, en 1883, au Sénat, en remplacement de M. de Montalivet, comme candidat conservateur. En juillet 1881, dans deux articles au *Courrier du Dimanche*, il chercha à constituer l'alliance des conservateurs de toutes nuances, sans y réussir. Porté sur la liste conservatrice de la Seine aux élections législatives du 4 octobre 1885, il échoua de nouveau avec 108,374 voix (434,011 votants). En outre des ouvrages déjà cités, M. Vacherot a publié: *La Méthaphysique et la Science* (1858, 2 volumes); — *Essai de philosophie critique* (1864); — *La religion* (1869); — *La Science et la Conscience* (1870). Il a aussi collaboré au *Dictionnaire des sciences philosophiques* de Franck, etc. Il a professé dans ses ouvrages un panthéisme assez obscur, et s'est rattaché surtout à l'école de Cousin par l'ampleur et la séduction du style.

VACHON-IMBERT (JOSEPH-FRANÇOIS), député de 1839 à 1851, né à Lyon (Rhône) le 11 février 1772, mort à Lyon le 1^{er} août 1857, était négociant dans cette ville. Il se présenta à la députation le 3 juillet 1839, et fut élu député du grand collège du Rhône par 281 voix (531 votants, 571 inscrits). Il prit part à l'établissement de la monarchie de Louis-Philippe, se représenta, le 6 juillet 1831, dans le 1^{er} collège du Rhône (Lyon) et échoua, avec 52 voix contre 65 à l'élu, M. Combes. Il n'appartint pas à d'autres législatures.

VADIER (MARC-GUILLEUME-ALBERT), député en 1789, membre de la Convention, né à Pamiers (Ariège) le 17 juillet 1736, mort à Bruxelles (Belgique) le 14 décembre 1823, était conseiller au présidial de Pamiers avant la Révolution. Ennemi des abus, il avait dénoncé les exactions de certains administrateurs, et soutenu à ses frais un procès en faveur du bureau des pauvres et de l'hôpital dont les revenus étaient dilapidés; il se montra donc dès le début ardent partisan des réformes. Élu,

le 9 avril 1789 député du tiers-état de la sénéchaussée de Pamiers aux Etats-Généraux, il siègea d'abord obscurément dans la majorité, mais, après la fuite de Varennes, il traita Louis XVI de « brigand couronné », demanda sa déchéance, et proposa de le traduire devant la haute cour nationale; le surlendemain, il déclara d'ailleurs qu'il détestait le système républicain, et jura de défendre la monarchie constitutionnelle. Devenu juge au tribunal de Mirepoix, il fut réélu, le 3 septembre 1792, député de l'Ariège à la Convention, le 1er sur 16, par 235 voix sur 313 votants. Il prit place à la Montagne, et, dans le procès du roi, répondit au 2^e appel nominal : « Je suis le premier qui ait eu le courage de donner ma voix pour nommer une Convention nationale, ici, à l'Assemblée constituante, pour juger le tyran, et je le croyais alors aussi scélérat qu'il l'est aujourd'hui, et sans doute on ne me donna pas des guirlandes pour faire cette motion, puisqu'alors il n'y avait que des épées pour les réviseurs, et des dragées mortifères pour le peuple du Champ-de-Mars; je dis non »; et au 3^e appel nominal : « Je vote pour la mort, je ne suis ici qu'applicateur passif de la loi. » Il vota également contre le sursis. Très ardent contre les Girondins, puis contre Camille Desmoulins et Danton, il entra au comité de sûreté générale (11 septembre 1793), en devint président, et fit à cette occasion un discours exalté qui lui valut la présidence en chef des Jacobins. Il fut un des dénonciateurs de la « conspiration des prisons », et, chargé du rapport sur la prétendue conspiration de Catherine Théot et de dom Gorle, attaqua vivement Robespierre qui ne voyait là qu'une affaire ridicule, et qui sauva les accusés. Vadier fut un des agents les plus actifs du 9 thermidor, et, ce jour-là, reprocha à Robespierre d'avoir défendu Chabot, Camille Desmoulins, Danton, Catherine Théot. Dénoncé, un mois après, par Lecointre, il parut à la tribune, un pistolet à la main, et menaça de se tuer si la Convention ne rendait pas justice « à ses soixante ans de vertu ». La dénonciation de Lecointre fut écartée. Mais, en première séance, Lecointre la reproduisit à la tribune avec pièces à l'appui, et elle fut renvoyée cette fois à l'examen des trois comités de gouvernement. Le rapport de Merlin (de Douai) conclut (7 nivôse) qu'il y avait lieu à poursuivre; on décréta la nomination d'une commission de 21 membres pour examiner les faits imputés; le rapport de Saladin, du 12 ventôse au III, demandait le renvoi devant le tribunal, quand survint le mouvement du 22 germinal. Impliqué dans cette affaire, Vadier fut condamné à la déportation; mais, lorsqu'on se présenta à son domicile pour l'arrêter, il avait disparu et l'on dut se contenter de mettre les scellés sur ses meubles. Il resta caché à Paris jusqu'en mai 1796, et, compromis de nouveau dans la conspiration de Babeuf, fut traduit devant la haute cour de Vendôme; son fils demanda à le défendre devant ce tribunal, qui d'ailleurs prononça son acquittement. Mais le Directoire le fit maintenir en prison, en vertu de l'ancien arrêt de déportation qui l'avait frappé, et transporter à Cherbourg pour être envoyé à Cayenne au premier départ. Il y resta quatre ans, et fut rendu à la liberté par le gouvernement consulaire. Il vint à Paris jusqu'en 1807, et à cette époque, dut quitter cette ville pour fuir la suspicion de la police; il se fixa à Toulouse; c'est là qu'il signa, aux Cent-Jours, l'Acte additionnel. Frappé par la loi du 12

janvier 1816 contre les régicides, il se réfugia à Mons, puis à Bruxelles; des rapports de police prétendirent alors qu'il n'était pas parti et qu'il se cachait sous le nom de Truffé dans le département des Pyrénées-Orientales; mais ces rapports sont contre-lits par des lettres qui restent de Vadier, et qui sont datées de Mons, en avril 1816; il mourut à 93 ans.

VAILLANT (JACQUES-LOUIS-NICOLAS), député en 1789 et au Conseil des Anciens, né à Arras (Pas-de-Calais) le 1^{er} janvier 1742, mort à Arras le 11 janvier 1813, fils de Louis-Nicolas Vaillant, greffier de la gouvernance, et de Jeanne-Marguerite Willart, était consul d'Artois avant la Révolution. Elu, le 25 avril 1789, le 4^e sur 8, député du tiers aux Etats-généraux par la province d'Artois, il est ainsi désigné dans le pamphlet allégorique de Fourdrin : « Le Vauté, cheval noir à tous crins, sans qualités brillantes, quoi qu'on en dise et ce qu'on en croie, mais ayant celles qui tiennent à l'usage auquel il est destiné : sage, posé, muni, prudent, il arrêterait seul un attelage emporté. » Adjoint au doyen des communes, il fut député par son ordre auprès de la chambre du clergé, prit le serment du Jeu de paume, et fit partie du comité de Constitution. Nommé (31 mars 1791) juge au tribunal de Cassation pour le Pas-de-Calais, il reparut au Conseil des Anciens comme député du Pas-de-Calais, élu, en brumaire an IV, par 228 voix sur 453 votants. Il prit rarement la parole, et donna sa démission le 11 pluviôse an V. Il devint par la suite membre du jury d'instruction pour l'élection des professeurs de l'Ecole centrale du Pas-de-Calais instituée à Boulogne en mars 1798, et fut appelé, par l'empereur, aux fonctions de maire d'Arras (12 fructidor an XII).

VAILLANT (HUBERT-MICHEL-FRANÇOIS), représentant aux Cent-Jours, né à Dijon (Côte-d'Or) le 15 juillet 1760, mort à Dijon le 14 décembre 1823, « fils de Hubert Vaillant, procureur en la chambre des comptes de Bourgogne et Bresse, et de Jeanne Auprestre », étudia le droit et fut reçu, en 1782, avocat au parlement de Dijon. Commis à la recette de cette ville le 1^{er} juillet 1784, puis receveur en survivance de la chancellerie près le parlement de Dijon jusqu'au 16 juin 1790, il fut, à cette date, nommé secrétaire général du département de la Côte-d'Or. Partisan du coup d'Etat de brumaire, il fut confirmé dans ses fonctions de secrétaire général de la préfecture de la Côte-d'Or le 29 floréal an VIII, et fut deux fois élu candidat au Corps législatif, le 18 nivôse an XII et le 13 décembre 1810, sans être appelé par le Sénat conservateur à y siéger. Aux Cent-Jours, élu, le 9 mai 1815, membre de la Chambre des représentants par l'arrondissement de Dijon, avec 62 voix sur 86 votants, il fut destitué de ses fonctions de secrétaire général à la seconde Restauration. Le préfet de la Côte-d'Or sollicita pour lui (16 novembre 1815) une pension, qui fut liquidée, le 15 mai 1816, au chiffre de 1,600 francs.

VAILLANT (AUGUSTE-NICOLAS), ministre de la Marine, né à Paris le 2 juillet 1793, mort le 1^{er} novembre 1858, entra dans la marine comme simple novice, devint aspirant en 1810, commanda en 1813 l'avisio le *Texel*, puis servit en Hollande comme lieutenant d'artillerie. La Restauration raya M. Vaillant des cadres de la marine en 1816, puis l'y réintégra en 1818. Après avoir pris part à une exploration dans la Guyane, il fut promu lieutenant de vaisseau (1821), se signala contre les pirates d'Andros, et combattit (1828) en Morée. Il remplit ensuite auprès de

l'amiral de Rigny les fonctions de chef d'état-major, devint capitaine de frégate (1831) et aide-de-camp du ministre de la Marine. En 1836-1837, il exécuta sur la corvette la *Bonite* un voyage de circumnavigation. Nommé, en 1838, capitaine de vaisseau, il commanda cette même année la forteresse de Saint-Jean-d'Ulloa, qui venait d'être prise, et la station de la Vera-Cruz, puis occupa Montévidéo. En 1848, il fut nommé préfet du 4^e arrondissement maritime, membre du conseil de l'amirauté, et contre-amiral (1849). Appelé, le 4 janvier 1851, aux fonctions de ministre de la Marine, il s'occupa de la transformation de la flotte et quitta le pouvoir le 4 avril suivant, pour se rendre aux Antilles, comme gouverneur. Ayant renoncé au service actif à son retour en France (1853), il passa dans la retraite les dernières années de sa vie. Grand-officier de la Légion d'honneur (12 juin 1856).

VAILLANT (JEAN-BAPTISTE-PHILIBERT, COMTE), sénateur du second empire et ministre, né à Dijon (Côte-d'Or) le 6 décembre 1790, mort à Dijon le 4 juin 1872, fit ses études à Dijon, entra en 1807 à l'École polytechnique, en sortit dans le génie, après un court stage à l'école de Metz, et devint sous-lieutenant le 1^{er} octobre 1809. Il servit ensuite comme lieutenant aux sapeurs de Dantzic (5 avril 1811), puis passa à la grande armée, comme aide-de-camp du général Haxo, dont il épousa plus tard la veuve. Il se signala pendant la campagne de Russie, fut cité à l'ordre du jour, et décoré de la Légion d'honneur pendant la campagne de Saxe, le 8 août 1813. Fait prisonnier le 30 du même mois, il ne reentra en France qu'à la paix. Pendant les Cent-Jours, il coopéra aux travaux de défense établis autour de Paris, et se battit glorieusement à Ligny et à Waterloo. A la seconde Restauration, il prit rang dans l'état-major, devint capitaine des gardes en premier en 1816, traduisit de l'anglais en 1823 : *Essai sur les principes et la construction des ponts militaires*, ne prit pas part à la guerre d'Espagne, devint chef de bataillon en 1826, fut ensuite attaché à l'expédition d'Alger, et dirigea l'attaque du fort de l'Empereur, où il eut la jambe cassée d'un coup de biscailen. De retour en France, il fut promu lieutenant-colonel. Après le siège d'Anvers, auquel il prit part, il devint colonel le 7 janvier 1833, puis fut envoyé, en 1836, en Algérie, pour y surveiller les travaux de fortification, et y commanda le génie. Il fit construire un grand nombre de blockhaus, revint à Paris, et fut nommé maréchal de camp (21 octobre 1838). Commandant de l'École polytechnique en 1839, directeur des travaux de fortification de Paris (rive droite) en 1840, lieutenant-général (20 octobre 1845), inspecteur du génie et président du comité des fortifications (13 juin 1848), il commanda en second l'expédition de Rome (11 mai 1849), et détermina la prise de la ville. Nommé en récompense grand-croix de la Légion d'honneur, le 12 juillet suivant, et, pleinement rallié au prince Louis-Napoléon, il fut élevé à la dignité de maréchal de France le 11 décembre 1851, peu de jours après le coup d'Etat, qu'il avait approuvé, et devint sénateur de droit le 26 janvier 1852, et grand-maréchal du palais le 1^{er} janvier 1853. Au moment de la guerre de Crimée, il succéda au maréchal Saint-Arnaud, comme ministre de la Guerre, le 11 mars 1854, et conserva ces fonctions jusqu'au 4 mai 1855. A ce poste, il réorganisa les écoles militaires, créa plusieurs corps spéciaux, et prépara, au moment de la rupture avec l'Autriche (1859), les

premiers transports de troupes par chemins de fer. Il fut alors remplacé au ministère par le maréchal Randon, devint major-général de l'armée d'Italie, assista, en cette qualité, à Solferino, et, après l'entrevue de Villafranca, commanda le corps d'occupation jusqu'en mai 1860. Le 4 décembre suivant, il devint ministre de la maison de l'empereur, fonctions qu'il cumula avec le ministère des Beaux-Arts à partir de juin 1863. On lui dut la réorganisation des écoles des Beaux-Arts (novembre 1863), la promulgation de la liberté des théâtres (6 janvier 1864), l'organisation du comité de lecture de la Comédie-Française (avril 1863), et du comité d'examen de l'Odéon (mai 1869); il prit aussi l'initiative d'envoyer aux départements un grand nombre d'objets et de tableaux des musées impériaux. Il abandonna le ministère des Beaux-Arts lors de l'avènement du cabinet Emile Ollivier, conserva, après le 4 septembre 1870, les fonctions de président du comité de défense; mais, dans une tournée aux fortifications, ayant été pris un instant pour un espion prussien, il quitta Paris, et se retira dans les Deux-Sèvres, où il reçut l'ordre de quitter la France (22 octobre 1870). Il se réfugia à Saint-Sébastien, obtint de pouvoir rentrer en France (mars 1871), et se retira à Dijon. Le maréchal Vaillant, dont les traitements cumulés avaient dépassé annuellement 260,000 francs, mourut presque sans fortune. Il légua par testament 40,000 francs à l'Académie des sciences, dont il était membre libre depuis 1853. Membre du Bureau des longitudes depuis le 26 mars 1862. On a de lui : *Description et usage d'un instrument propre à défilier les tranchées* (1833); *Rapport sur la situation de l'Algérie* (1853).

VAISSE (CLAUDE-MARIE), représentant en 1851, ministre, sénateur du second Empire, né à Marseille (Bouches-du-Rhône) le 8 août 1799, mort à Lyon (Rhône) le 29 août 1864, étudia le droit, acheta une charge d'avoué à Marseille, se montra libéral ardent sous la Restauration, et vendit son étude en 1830, pour devenir secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône. Emmené en Algérie par le général Daurémond, il fut nommé directeur des affaires civiles à Alger (1837), et, après la mort du général tué au siège de Constantine, devint sous-préfet de Saint-Quentin, puis préfet des Pyrénées-Orientales (1842-1845). Destitué par le gouvernement provisoire en 1848, il se rallia à la politique présidentielle de L.-N. Bonaparte, et fut appelé aux fonctions de préfet du Nord (décembre 1848). Le zèle dont il fit preuve lui valut, le 24 janvier 1851, le portefeuille de ministre de l'Intérieur. Il ne le conserva que jusqu'au 10 avril suivant, et fut élu, le 27 juillet 1851, représentant du Nord à l'Assemblée législative, par 41,912 voix (60,457 votants, 141,973 inscrits), contre 11,917 à M. Delaroyère, conseiller général. Il remplaçait M. Wallon, démissionnaire. Partisan du coup d'Etat du 2 décembre, il fit successivement partie de la Commission consultative et du conseil d'Etat, devint, en 1853, inspecteur des préfectures, et, en mars 1854, fut chargé de l'administration du département du Rhône. M. Vaissé opéra à Lyon des transformations et des embellissements considérables, fit percer plusieurs rues, construisit la Bourse et restaura l'hôtel de ville, établit un vaste réseau de canaux et d'aqueducs, racheta le péage des ponts du Rhône, et fut élevé, le 19 juin 1854, à la dignité de sénateur. Il soutint constamment de ses votes au Luxembourg le gouvernement impérial, et

mourut à Lyon en 1861, grand-croix de la Légion d'honneur.

VALADY (JACQUES-GODEFROY-CHARLES-SÉBASTIEN-XAVIER-JEAN-JOSEPH IZARN DE), membre de la Convention, né à Banassac (Lozère) le 23 septembre 1766, fusillé à Périgueux (Dordogne) le 5 décembre 1793, « fils de Louis-Joseph-Charles-Philippo comte de Valady, et de Marie-Anne-Jeanne Brigitte de Furquet », suivit la carrière des armes, entra comme officier dans les gardes-françaises, adopta les principes de la Révolution, et, en juin 1789, fut de ceux qui excitèrent les troupes à refuser de tirer sur le peuple. Le *Moniteur* rapporte en ces termes cet acte de M. de Valady : « Le régiment des gardes-françaises, généralement plus instruit que le reste de l'armée, donna le premier des preuves de son patriotisme. Deux compagnies des grenadiers de ce corps avaient refusé, dès le 23 juin, de tirer sur leurs concitoyens. M. de Valady, ex-devant officier de cette brave légion et l'un des plus zélés apôtres de la liberté, allait de caserne en caserne pour éclairer les soldats sur les véritables devoirs de l'homme et sur ce qu'ils se devaient à eux-mêmes et à leur patrie. Son zèle ne fut pas sans succès et l'on vit bientôt ces généreux guerriers, devenus des prosélytes ardents de la cause commune, mêlés avec le peuple, et prendre part aux événements qui intéressaient le sort de la patrie. » Poursuivi de ce chef, il gagna l'Albion afin de s'embarquer pour l'Angleterre; mais les progrès de la Révolution le rappelèrent à Paris. Aide-de-camp de La Fayette, il se sépara de lui lorsqu'il reconnut que le général ne partageait pas son enthousiasme républicain, se lia avec les Girondins, et fut élu, le 9 septembre 1792, député de l'Aveyron à la Convention, le 9^e et dernier, par 232 voix sur 472 votants. Il siégea parmi les modérés, et opina en ces termes lors du procès du roi, au 1^{er} appel nominal : « J'ai pensé que Louis n'était pas jugeable, je ne puis voter ; je me réserve seulement de prononcer sur la troisième question, mais, en homme d'État, et comme sur une mesure de sûreté générale. » Au 2^e appel nominal : « Le vœu général du souverain n'a pas été légalement émis, et n'a pas même été consulté. Tous les prêtres, les ex-devant nobles ont dédaigné de communiquer avec le souverain en s'éloignant des assemblées primaires, ils ont méprisé le titre de citoyen en se dispensant de faire le service de garde national en personne, sans avoir aucune excuse légitime, ne voulant pas reconnaître pour leur égal celui qui se livrait à l'amitié par le seul sentiment de la fraternité. Je dis donc que les assemblées primaires composées comme elles l'ont été jusqu'à ce moment, loin de présenter l'affreuse perspective d'une guerre civile, ne serviraient au contraire qu'à ferrasser et anéantir les ennemis de la liberté et de l'égalité. Je n'aurai pas la lâcheté de trahir ma conscience; et, sans être associé ni à Bouillé, ni à La Fayette, ni aux Thierry, je dirai oui. » Au 3^e appel nominal : « Il y a quarante-deux mois que Louis XVI me condamna à mort dans son conseil secret, pour avoir coopéré à l'insurrection des gardes-françaises. Dans toutes les autres époques de la révolution, je n'ai cessé de combattre son autorité. Lors de l'acceptation de la Constitution, je m'efforçai d'éclairer mes compatriotes sur les vices qu'elle renfermait. Mes soins furent perdus, ils l'acceptèrent purement, simplement, intégralement; c'est pourquoi je crois devoir les condamner aujourd'hui à tenir la clause onéreuse du contrat qu'ils s'imposèrent alors. Je ne puis

donc condamner à la mort le ci-devant roi, la justice éternelle me le défend, parce qu'elle ne veut point qu'on fasse après coup, ou qu'on aggrave des lois criminelles pour les appliquer à des faits passés; or aucune loi écrite ne lui infligeait cette peine pour aucun cas, avant qu'il fût précipité du trône dans la prison.

« Je demande que Louis, sa femme et ses enfants soient transférés demain, sous bonne et sûre garde, au château de Saumur, et qu'ils y soient gardés en otages jusqu'à ce que François d'Autriche ait reconnu la souveraineté de la République française et l'indépendance des Belges, et jusqu'à ce que l'Espagne ait renouvelé les traités avec nous.

« Je demande en second lieu (et, citoyens, qu'on ne me taxe point de servilité, quand je vais invoquer votre justice pour un sexe faible que l'innocence et les malheurs devaient rendre sacré), que sa sœur soit libre, ou de le suivre, ou de se retirer où bon lui semblera; qu'elle soit partout sous la sauvegarde des lois; dotée d'une pension convenable; l'État le lui doit sans doute, et vous êtes les pères des orphelins.

« Troisièmement, que ceux des membres de la famille des Bourbons qui, recherchant des emplois sous le nouveau régime, ont dû exciter la défiance des patriotes vigilants et désintéressés, par les signes d'une ambition sourde et dangereuse, soient bannis sur-le-champ et à perpétuité. Vous sentirez assez combien nos alarmes sont fondées, quand je vous dirai que, par un reste de privilège, le fils aîné de Philippe d'Orléans a été fait lieutenant général à vingt ans. Et, citoyens, je ne viens point ici calomnier, je lui reconnais des services, et je lui crois des vertus; je les honore, mais je les crains; je dois redouter l'instabilité des uns et la reconnaissance des autres. Dans peu peut-être on le mettra à la tête de vos armées; jugez s'il est temps de le bannir. » Il fit afficher dans son département un placard qui réclamait pour le roi l'indulgence du peuple, fut dénoncé à la Convention par Jean-Bor-Saint-André, défendu par Barbaroux, et, pros crit au 31 mai, alla rejoindre à Caen les partisans de la Gironde, avec un passeport sous le nom d'Henri Rideau. Après la défaite de l'Arcy-sur-Eure, il gagna la Dordogne, fut arrêté, le 4 décembre 1793, dans un bois, près de Monpon, et crut habile de reconnaître que son passeport était faux, et qu'il s'appelait en réalité Jacques Furquet, professeur au collège de Navarre. Reconnu par son collègue à la Convention, Roux-Fazillac, alors en mission à Périgueux, il fut traduit devant le tribunal criminel de la Dordogne, condamné à mort, et demanda pour toute grâce de mourir de la mort des braves; il fut fusillé le même jour. En annonçant, le lendemain, la nouvelle de sa mort à la Convention, Roux-Fazillac écrivit : « J'ai vu avec douleur, à l'occasion de ce jugement, que l'esprit républicain n'est pas aussi affirmé dans cette commune que je m'en étais flatté. Quoique ce conspirateur ait montré une grande faiblesse dans son interrogatoire, il a cependant attendri les spectateurs, et même quelques-uns de ses juges ont versé des larmes. Je me suis plaint hautement de cette coupable pusillanimité. »

VALADY (MARIE-LOUIS-HONORÉ-HENRY-IZARN DE FRAYSSINET, COMTE DE), représentant en 1871, député de 1876 à 1877, né à Rodez (Aveyron) le 13 août 1814, de la famille du précédent, riche propriétaire, s'occupa d'agriculture dans son pays natal. Il se présenta, le 1^{er} juin 1863, au Corps législatif dans la 1^{re} cir-